

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 5 décembre de l'An Deux Mille Vingt-quatre à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 29 novembre 2024, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 26

Marie-Pierre BARIOU, François GUET, Corine PÉRON, Isabelle STEFANUTTI, Yves TYMEN, Marc RAHER, Henri SAVINA, Ronan KERVAREC, Katell CHANTREAU, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Anne-Marie KÉROURÉDAN, Jocelyne POITEVIN, Dominique TILLIER, Gildas HÉMERY, Frédéric LE LANN, Bertrand POULMARC'H, Philippe LE MOIGNE, Christelle DRÉANO, Christine TANGUY, Sylvie VIGOUROUX-BUREL, Ollivier DELBOT, Françoise PENCALET.

Pouvoirs : Sébastien THOMAS, pouvoirs à Marie-Pierre BARIOU
Isabelle CLÉMENT, pouvoirs à Dominique TILLIER
Philippe CORNEC, pouvoirs à Henri SAVINA
André GUILLEMOT, pouvoirs à Philippe LE MOIGNE

Secrétaire de séance : Bertrand POULMARC'H

Délibération n° DVM-24-10-03

Objet : Tarification de main d'œuvre et matériel de voirie – Année 2025

Rapporteur : Philippe LE MOIGNE

Vu les statuts de Douarnenez Communauté ;

Vu la délibération n° DE 114-2021 en date du 26 décembre 2021 portant sur la tarification de la main d'œuvre et du matériel de voirie ;

Au travers de sa compétence voirie, Douarnenez Communauté intervient pour des prestations en régie au service des communes ou d'autres partenaires (Douarnenez Habitat, etc.), ce qui implique une facturation des coûts horaires de personnel et du matériel communautaire.

L'index TP08 pour travaux routiers hors enrobés, auquel ce tarif peut se référer, a subi une hausse de 1,4 % entre août 2023 et août 2024.

Par suite, et pour 2025, il conviendrait d'augmenter les tarifs de main d'œuvre et du matériel de voirie tels que présentés dans le tableau ci-dessous, étant précisé que la tarification pour le prêt de panneaux de signalisation et de jetons de consigne reste inchangée.

En outre, et pour mémoire, conformément aux dispositions de la délibération n° DE 114-2021 susvisée, il est rappelé que les tarifs de mise en place de déviations ne s'appliquent pas aux communes et associations à but non lucratif du territoire de Douarnenez Communauté.

TARIF	Unité	2024	2025
Main d'œuvre			
Main d'œuvre	Heure	31,41 €	31,85 €
Matériel			
Brise béton	Jour	13,22 €	13,41 €
Bétonnière	Jour	35,68 €	36,18 €
Camion	Heure	21,61 €	21,91 €
Chariot élévateur (Manuscopique)	Heure	31,06 €	31,49 €
Compresseur	Heure	24,38 €	24,72 €
Compacteur (Boomag)	Jour	70,12 €	71,10 €
Epareuse	Heure	26,94 €	27,32 €
Fourgon	Heure	10,88 €	11,03 €
Groupe électrogène	Heure	27,74 €	28,13 €
Nettoyeur Haute Pression	Jour	129,81 €	131,63 €
Machine à tracer	Heure	18,70 €	18,96 €
Perforateur pneumatique	Jour	16,22 €	16,45 €
Bi-répandeur	Heure	40,80 €	41,37 €
Saleuse	Jour	39,05 €	39,60 €
Tractopelle	Heure	31,09 €	31,53 €
Tracteur	Heure	31,09 €	31,53 €
Pelle sur pneus	Heure	39,81 €	40,37 €
Balayeuse mécanique	Heure	11,37 €	11,53 €
Balayeuse aspiratrice	Heure	29,60 €	30,01 €
Prêt de panneau de signalisation, badges et jetons de consigne			
Caution pour prêt de panneau mobile	L'unité	50,00 €	50,00 €
Caution pour prêt de panneau mobile intégrant arrêté	L'unité	250,00 €	250,00 €
Caution pour prêt de séparateur de voie	L'unité	80,00 €	80,00 €
Caution pour prêt de barrière	Forfait	300,00 €	300,00 €
Caution pour prêt de sac de lestage	L'unité	15,00 €	15,00 €
Mise en place des panneaux par les services de Dz Communauté pour 2 panneaux maximum	Forfait	70,48 €	71,47 €
Mise en place des panneaux par les services de Dz Communauté pour 3 à 10 panneaux y compris déviations	Forfait	300,00 €	300,00 €
Mise en place des panneaux par les services de Dz Communauté pour 11 à 20 panneaux, y compris déviations	Forfait	500,00 €	500,00 €
Mise en place des panneaux par les services de Dz Communauté pour 21 panneaux et plus, y compris déviations	Forfait	1 000,00 €	1 000,00 €
Vente/renouvellement badge	L'unité	10,00 €	10,00 €
Caution badge temporaire	L'unité	10,00 €	10,00 €
Vente / renouvellement jeton consigne	L'unité	6,00 €	6,00 €
Caution prêt jeton consigne temporaire	L'unité	6,00 €	6,00 €

Vu l'avis de la commission Voirie en date du 19 novembre 2024,

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Mutualisation du 25 novembre 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 25 novembre 2024,

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- **de définir, pour l'année 2025, les tarifs de main d'œuvre et matériel de voirie dans les conditions précisées ci-avant.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 5 décembre 2024.

**La Présidente,
Jocelyne POITEVIN**



**Le secrétaire,
Bertrand POULMARC'H**

